

*Question présentée par la députée :*

*M<sup>me</sup> Anne Marie von Arx-Vernon*

*Date de dépôt : 21 mars 2019*

## **Question écrite urgente**

### **Réintégration d'un policier antisémite et raciste ?**

La presse a révélé qu'un policier, jusqu'à très récemment membre dirigeant d'un syndicat de police, venait d'être condamné pour diffusion de messages antisémites et racistes. En effet, entre 2017 et 2018, ce policier aurait diffusé pas moins de 23 photomontages banalisant et caricaturant, selon la presse, le génocide juif. Le Ministère public a d'ailleurs qualifié ces images d'« abjectes » et a estimé que celles-ci portaient atteinte à la dignité humaine. Ce n'est apparemment pas la première fois que ce policier a franchi la limite ! En 2014, il avait, semble-t-il, déjà été averti par la commandante de la police, M<sup>me</sup> Bonfanti, après avoir écrit un commentaire antisémite sous une publication Facebook d'un policier licencié, lui, pour son admiration du régime nazi.

M. Poggia, désormais chargé de la politique sécuritaire à la suite de la réorganisation du Conseil d'Etat, serait revenu sur une décision de licenciement prise par son prédécesseur et aurait décidé de réintégrer le policier. Suspendu en mai 2018 par le Conseil d'Etat, celui-ci vient de reprendre son service depuis le 1<sup>er</sup> mars 2019.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Pour quelle raison le Conseil d'Etat est-il revenu sur la décision de licenciement ?*
- 2) Le Conseil d'Etat considère-t-il que la diffusion de photomontages à caractère antisémite et raciste, diffusés sans commentaire, est un facteur susceptible d'atténuer la gravité de son acte ?*
- 3) Le Conseil d'Etat juge-t-il à présent, après avoir licencié en 2014 un policier pour des faits similaires, que la dégradation est une sanction*

*suffisante pour un policier récidiviste ayant diffusé des images qui banalisent et caricaturent le génocide juif ?*

Que le Conseil d'Etat soit vivement remercié par avance pour les réponses qu'il apportera à la présente question écrite urgente.